



À tous les valorisateurs d'huiles enregistrés auprès de la SOGHU

AVIS CONCERNANT LA MISE À JOUR DU SUBSIDE TEMPORAIRE ET VARIABLE AUX VALORISATEURS D'HUILES ENREGISTRÉS AUPRÈS DE LA SOGHU

Tel que mentionné dans notre courriel du mois d'avril 2020, le montant du subside temporaire et variable aux valorisateurs d'huiles enregistrés auprès de la SOGHU est déterminé en fonction du prix quotidien moyen du baril de pétrole en dollar américain. L'ajustement de l'incitatif temporaire et variable sera effectué en fonction du barème suivant :

Moyenne mensuelle du prix du baril de pétrole (\$/b)	Incitatif temporaire accordé aux valorisateurs (cents/litre)
Moins de 40\$ USD	0.05\$
Entre 40\$ & 50\$ USD	0.03\$
Entre 50\$ & 60\$ USD	0.01\$
Plus de 60\$ USD	0.00\$

Au cours des mois de juillet et août 2020, le prix de clôture moyen du WTI s'est établi entre 40\$ et 50\$ US. Conséquemment, le subside temporaire variable aux valorisateurs d'huile enregistrés auprès de la SOGHU sera de **0.03\$/L pour les volumes livrés aux valorisateurs en date du 1^{er} septembre 2020**, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Tel qu'entendu, la SOGHU réévaluera cet incitatif mensuellement et se réserve le droit, de modifier toutes modalités et/ou de mettre fin à l'incitatif temporaire et variable aux valorisateurs d'huiles enregistrés auprès de la SOGHU pour toute raison qu'elle jugera pertinente.

Si vous avez des questions au sujet de la modification apportée au programme de subside temporaire et variable aux valorisateurs d'huiles, veuillez contacter Jean Duchesneau par courriel au jean.duchesneau@soghu.ca.

La SOGHU vous souhaite bon succès dans la suite des choses. Restez prudent.

Jean Duchesneau, Directeur général